



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## COMMISSION AD HOC

### Rapport de la commission sur le postulat Abériaux

**Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. le Conseiller Yvan Buccioli pour demander à la Municipalité un aménagement urbain raisonné du site des Abériaux.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

La commission composée de Regis Bovy, Yvan Buccioli, Benjamin Chassot, André Fischer et Stefanie Preussner (présidente) s'est réunie le jeudi 23 mars 2023 et le mercredi 26 avril 2023. M. André Fischer, excusé le 26 avril, a transmis les informations nécessaires à la commission au sujet du postulat qu'il a retiré.

Après la correction de la procédure de renvoi par le Conseil à une commission (cf. PV de la séance du 5 avril 2023), la Municipalité a été dûment informée de la séance de la Commission du 26 avril. Elle n'y a pas donné suite.

#### 2. Examen du postulat par la commission

La Commission a cherché à identifier les multiples contraintes qui se présentent sur le site pour se prononcer sur le bien-fondé de la demande d'étude d'aménagement.

Un inventaire de ce qui lui a semblé les points à enjeux importants du site a été établi. Ceux-ci ont été reportés sur une carte (page 3 ci-après). La commission s'est également posé la question des priorités. A la lumière de tous les points méritant une réflexion approfondie et coordonnée, il est apparu évident que le site des Abériaux, avec son emplacement unique et son potentiel devra bénéficier d'une réflexion et d'un plan intégral pour mieux répondre aux besoins identifiés.

Une étude avec un plan de plusieurs étapes, qui aboutit à un concept complet semble vivement souhaitable pour optimiser les espaces, utilités et coûts. Les différents éléments pouvant être réalisés en parallèle et/ou à tour de rôle.

Depuis le dépôt du postulat, la Municipalité a déposé successivement trois préavis sur le site des Abériaux. Un préavis d'étude sur l'aménagement d'un terrain de football synthétique, une demande de crédit pour la rénovation des vestiaires, et une demande de crédit pour des WC Publics. Ces préavis soulèvent des points importants et pertinents qui mériteraient de s'inscrire dans un plan global. Aujourd'hui la commission estime que c'est justement cette vision globale qui manque.



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## COMMISSION AD HOC

### Intégration du postulat Fischer

Une production de chaleur renouvelable surdimensionnée est disponible sur le site. La Commission a été convaincue que la proposition du Conseiller André Fischer et de nature à répondre aux besoins énergétiques supplémentaires liés à l'usage intensif des vestiaires et notamment les besoins de chauffage pour les douches. Cette question mérite au moins d'être étudiée.

En souhaitant réaliser un terrain synthétique, la Municipalité va très fortement intensifier l'utilisation des installations. Cette intensification va de pair avec un équipement en vestiaires et ventilation adéquats et en chauffage qui ne semblent pas avoir été dimensionnés pour l'ambition affichée, ou trop rapidement.

Le préavis 41/2023 mentionne un chauffage électrique du sol pour le maintien hors-gel. Et il sera certainement nécessaire de disposer d'eau-chaude pour les lave-mains. Il serait donc rationnel de raccorder ces nouveaux équipements à la chaudière de la voirie.

Dès lors qu'elles sont les alternatives ? Une étude a-t-elle au moins été faite ? Les règles professionnelles SIA de dimensionnement des installations à la fréquentation en très forte hausse prévue, ont-elles été utilisées ?

### Aménagement urbain raisonné du site des Abériaux

En synthèse, la commission, après ces différents questionnements est favorable sur le fond à la proposition de demander à la Municipalité de Prangins de réaliser une étude globale adressant au moins les enjeux suivants :

• WC publics	• Vestiaires Femmes/Hommes
• Chauffage des nouveaux vestiaires et locaux additionnels éventuels	• Création d'une salle de réunions pour les sociétés
• Restaurant des Abériaux	• Parking et accessibilité
• Collecteur STEP Nyon	• Réaffectation STEP
• Chaufferie CAD-bois et alimentation en énergie des différents besoins du site	• Zone de détente et grillades
• Transitions soignées avec l'aménagement de la RC1	• Desserte de la plage avec des vélo en libre-service
• Synergie avec le complexe hôtelier de la Barcarolle	• Position des terrains de jeux et des voies d'accès
• Transition RC1 et arrêt de bus	• Skate-park
• Bâtiment du Garde de port	• Équipement nautique

Il y aurait lieu d'y ajouter les diverses synergies possibles entre ces besoins multiples.



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## COMMISSION AD HOC

La carte ci-dessous (purement illustrative) résume les enjeux identifiés. Ceux-ci pourraient être autant de points d'un cahier des charge d'étude à reprendre pour l'étude complète du site.



### 3. Prise en considération du postulat

Les membres de la commission soutiennent avec enthousiasme la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Une étude et rapport devront être présentés dans un délai compatible avec une prise de décision raisonnable sur la réalisation des infrastructures les plus urgentes prévues sur le site des Abériaux ; au plus tard dans le délai réglementaire de six mois.



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION AD HOC

#### En conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Prangins

- vu le postulat de M. le Conseiller Yvan Bucciol pour demander à la Municipalité de réaliser une étude globale pour un aménagement urbain raisonnée du site des Abériaux à Prangins
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide décide de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport dans un délai de six mois.

Prangins, le 08 mai 2023, pour la Commission :

André Fischer

Benjamin Chassot

Yvan Bucciol

Régis Bovy

Stefanie Preussner (Présidente)